

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le treize juillet, le Conseil Municipal légalement élu et convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Patrice PHILIPPE, Maire.

**Ouverture de séance** : 20 heures 30

**Etaient présents** : Patrice PHILIPPE, Nicole LABICHE, Jean-Félix WAWRZYNIAK, Marie-Josée DUË, Stéphane ROUSÉ, Claire BOUFLET épouse BAGLAN, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy FABRE épouse LACAILLE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL, Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE.

**Pouvoirs** : Monsieur Fabrice LAGOUANELLE à Monsieur Jean-Daniel LOMENEDE.

Madame Claire BOUFLET épouse BAGLAN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose aux conseillers un ordre du jour modificatif, le point « composition de la commission de contrôle des listes électorales » ayant été ajouté.

Les membres du conseil acceptent l'ordre du jour modificatif.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations à émettre au sujet du procès-verbal du 4 juillet 2020 ?

Madame Maryannick DESHAYES fait remarquer que l'ordre du jour est établi par le maire sortant, mais qu'il revient au nouveau maire de proposer un ordre du jour modificatif si son ordre du jour est différent de celui proposé.

Madame Marie-Claude SASSINE demande s'il y a un maximum de caractère à respecter dans l'écriture du procès-verbal ?

Il lui est répondu que non.

Elle fait remarquer que chaque élu à devant son nom à une formule d'appel et elle non.

Monsieur le maire indique que le procès-verbal sera rectifié à la suite des observations faites et repropose à la signature lors de la réunion du 20 juillet prochain.

### **1 Indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués et non délégués.**

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi. Considérant que pour une commune de 1519 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6 % ; et que le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de

fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8 %.

En application des articles L 2123-22 et R 2123-23 du CGCT, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 7 juillet 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

- le maire : 21 % de l'indice 1027
- les 5 adjoints : 2.6% de l'indice 1027
- les conseillers municipaux avec délégations : 2.6% de l'indice 1027 Mesdames et messieurs les conseillers municipaux avec délégations, Fabrice AUTECHAUD, Jacques VIEL, Marianne JACQUES, Fabrice LAGOUANELLE, Christophe BILOE, Orlane MAILLARD, Gipsy LACAILLE, Jean-Daniel LOMENEDE, Noémie WEZEL
  
- les conseillers municipaux sans délégations Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE, *refusent l'indemnité qui leur est proposée et demandent qu'elle ne soit pas répartie entre les élus.*

## **2 Délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire.**

Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune (art L 2121-29 du code général des collectivités territoriales – CGCT).

Il a toutefois la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs pour la durée de son mandat. Seules les matières mentionnées dans l'article L. 2122-22 peuvent être déléguées au maire.

*Monsieur Lecomte demande à Monsieur le maire, s'il s'est réuni avec les membres de sa liste pour préparer cette délibération ?*

*Monsieur le maire lui répond que oui !*

*Monsieur Lecomte dit à Monsieur le maire qu'il aurait pu inviter les membres de l'opposition pour élaborer cette délibération.*

En vertu de l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal délègue au maire les pouvoirs contenus dans le présent article, à l'exception des paragraphes 19, 25, 27, 28 et 29 pour la durée de son mandat, suivant le vote :

15 voix pour ; 0 voix contre et 4 abstentions (Marie-Claude SASSINE, Hubert DE LA HAYE, Maryannick DESHAYES et Thierry LECOMTE)

## **3 Devis jeux cour de l'école.**

La commune de TERRES DE BORD a fait une demande de devis auprès de CHALLENGER pour l'acquisition de divers jeux à installer dans la cour de l'école. Ce devis s'élève à la somme de 10 100.29€ TTC. La commune de Terres de Bord devait participer à hauteur de 3000€ et le reste devait être partagé entre l'association des parents d'élèves et Seine Eure Agglo (Seine Eure Agglo ne subventionne plus le projet).

Une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF. Pour bénéficier de cette subvention, la commune qui doit être demandeur et payeur. La CAF peut subventionner ce projet à hauteur de 3787€.

Le reste soit 6 313.29€ doit être pris en charge pour moitié par la commune et l'association des parents d'élèves soit 3 156.65€ pour chaque partie.

Une fois la facture acquittée, la commune fera un titre à l'association des parents d'élèves pour le remboursement de la partie qui lui incombe.

*Madame Sassine informe les membres du conseil municipal qu'elle a demandé le devis pour le compte de la mairie, et pouvoir ainsi bénéficier d'une remise plus importante.*

#### **4 Formation des 8 commissions municipales.**

Monsieur le maire présente les différentes commissions municipales créée :

<b>AMENAGEMENTS ET TRAVAUX</b>	<b>VIVRE LONGTEMPS AU VILLAGE, SANTÉ ET ACTION SOCIALE</b>
<b>ASSOCIATIONS, SPORTS, CULTURE ET PATRIMOINE</b>	<b>FINANCES, BUDGET ET PERSONNEL</b>
<b>ENFANCE, JEUNESSE EDUCATION</b>	<b>TRANSPARENCE, INFORMATION, COMMUNICATION</b>
<b>MOBILITES, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE, URBANISME</b>	<b>ECONOMIE ET PRODUCTION LOCALE</b>

#### **5 Désignation des délégués aux organismes extérieurs**

##### **SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'EURE).**

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité comme

- Monsieur PHILIPPE Patrice délégué titulaire
- Madame BOUFLET épouse BAGLAN Claire délégué suppléant

##### **EIMD (Ecole Intercommunale de musique et de danse et de théâtre Erik Satie).**

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

- Nicole LABICHE délégué titulaire
- Fabrice AUTECHAUD délégué titulaire
  
- Gipsy FABRE épouse LACAILLE délégué suppléant
- Hubert DE LA HAYE délégué suppléant

## **SI Syndicat des gymnases et équipements sportifs annexes collèges de Louviers.**

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

- Marie-Josée DUË délégué titulaire
- Marianne JACQUES délégué titulaire
  
- Orlane MAILLARD délégué suppléant
- Maryannick DESHAYES délégué suppléant

## **CNAS (Comité National Action Sociale).**

Les membres du Conseil Municipal, désignent, à l'unanimité :

Jean-Félix WAWRZYNIAK, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué du collège des élus notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Et Lucie RAOULT, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué du collège des agents.

## **Forêts et Bois**

Les membres du Conseil Municipal, désignent, comme élu référent forêts bois.

Christophe BILOE.

*Monsieur De La Haye demande si Monsieur Biloé a des compétences en la matière car il est lui-même sylviculteur ?*

*Monsieur le maire lui répond que c'est juste un référent qui est demandé.*

## **Composition de la commission de contrôle de la révision des listes électorales.**

Vu la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales.

Vu les modalités de composition de la commission pour la commune de TERRES DE BORD à savoir 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste minoritaire.

Les membres du Conseil Municipal, désignent

### **Pour la liste majoritaire :**

Monsieur Jacques VIEL, Madame Marianne JACQUES et Monsieur Fabrice LAGOUANELLE

### **Pour la liste minoritaire :**

Madame Maryannick DESHAYES et Monsieur Thierry LECOMTE

*Monsieur Lecomte demande s'il est prévu une manifestation pour le 14 juillet ?*

*Monsieur le maire lui répond que le comité des fêtes c'est lui, que le nouveau conseil est installé depuis 10 jours à peine, et que non, pour le 14 juillet rien est prévu au regard de la crise sanitaire.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire suspend la séance pour donner la parole au public.

Après avoir donné la parole au public, Monsieur le maire revient en séance.

**Séance levée à 21 heures 15**

***Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.***

Patrice PHILIPPE, maire,	Nicole LABICHE 1 <sup>ère</sup> adjointe au maire	Jean-Félix WAWZRYNIAK 2 <sup>nd</sup> adjoint au maire
Marie-Josée DUË 3 <sup>ème</sup> adjointe au maire	Stéphane ROUSE 4 <sup>ème</sup> adjoint au maire	Claire BAGLAN 5 <sup>ème</sup> adjointe au maire
Fabrice AUTECHAUD maire délégué de TOSTES	Jacques VIEL	Marianne JACQUES
Fabrice LAGOUANELLE (Absent)	Christophe BILOE	Orlane MAILLARD
Gipsy LACAILLE	Jean-Daniel LOMENEDE	Noémie WEZEL
Marie-Claude SASSINE	Hubert de la HAYE	Maryannick DESHAYES
Thierry LECOMTE		